

Echo du Conseil Municipal du 18 mars 2014  
« Stabilité des taux d'imposition en 2014 »

Le Conseil Municipal et le CCAS se sont réunis le mardi 18 mars 2014 et ont débattu des sujets suivants :

Budget :

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif et de gestion 2013 de la commune et du CCAS a été présenté et voté à l'unanimité par les membres présents. Les recettes de fonctionnement sont de 518 498,58 € et les dépenses de fonctionnements s'élèvent à 443 575,71 €. Le résultat de fonctionnement est de 74 922,87 €. Au niveau de la section d'investissement les recettes sont de 208 200,08 € et les dépenses de 262 666,90 €, soit un résultat de -54 466,82 €. Le résultat global de l'exercice 2013 dégage un excédent de 20 456,05 €. Après avoir affecté 79 253,09 € à l'investissement 2013 et après avoir cumulé les résultats reportés des exercices antérieurs, on obtient un résultat final de clôture 2013 de 56 350,11 €.

La partie CCAS représente des dépenses de fonctionnement pour 5 062,62 € et des recettes de fonctionnement pour 4 165,00 € soit un résultat de fonctionnement de -897,62 €. Après avoir cumulé les résultats reportés des exercices antérieurs, on obtient un résultat final de clôture 2013 de 3 668,44 €.

Le budget primitif 2014 des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune et du CCAS a été présenté, amendé et voté à l'unanimité par les membres présents. Le budget primitif du CCAS présente un équilibre « dépense/recette » prévisionnel à 7 769,00 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles totales sont de 587 000,00 €. L'évolution des charges prend notamment en compte l'entretien des parcs du château confié à l'entreprise BLANC pour un montant de 7050,00 € HT, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 et les intérêts des emprunts court terme contractés en attente des subventions et du FCTVA.

Les subventions ont été reconduites aux différentes associations. Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de 700 € au Sou des écoles pour aider le financement d'un voyage d'étude. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'équilibrent à 587 000,00€. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux appliqués sur les taxes d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et sur les taxes foncières sur le non bâti.

Les dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement s'équilibrent à 339 765,00 €. Le budget primitif d'investissement est équilibré sans contractualiser de nouveaux emprunts bancaires. Les investissements retenus en 2014 seront le renouvellement de la voiture, l'entretien des voiries et des fossés, l'achat de mobilier pour la mairie et pour l'école et la fin des études liées au PLU. Les recettes d'investissements sont essentiellement le virement de l'excédent de la section de fonctionnement, le remboursement du FCTVA et les subventions de l'état (DRAC) et du Conseil Général.